

**Aménagement  
des espaces publics du quartier  
du Pôle d'Echanges Multimodal  
Nice Saint-Augustin Aéroport**

**Dossier d'enquête publique**

# Sommaire général du dossier d'enquête publique

## Pièce 1 : Introduction

---

## Pièce 2 : Informations juridiques et administratives

---

1. Objet et conditions de l'enquête
2. Bilan de la procédure de concertation préalable
3. Insertion de l'enquête dans la procédure administrative
4. Textes régissant l'enquête publique
5. Annexes

## Pièce 3 : Présentation du projet

---

## Pièce 4 : Résumé non technique de l'étude d'impact

---

## Pièce 5 : Etude d'impact

---

1. Contexte général du projet des espaces publics du pôle d'échanges multimodal Nice Saint-Augustin Aéroport
2. Appréciation des impacts globaux du programme
3. Analyse de l'état initial du site et de son environnement
4. Justification du choix et présentation du projet retenu
5. Analyse des impacts du projet et mesures envisagées
6. Coût des mesures en faveur de l'environnement
7. Etude de faisabilité du potentiel en énergies renouvelables
8. Analyse des coûts collectifs, avantages induits pour la collectivité et évaluation de la consommation énergétique résultant de l'exploitation du projet
9. Analyse des méthodes utilisées
10. Glossaire

## Annexes

---

- Annexe 1 – synthèse des enjeux écologiques
- Annexe 2 – étude acoustique
- Annexe 3 – étude air et santé
- Annexe 4 – étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables
- Annexe 5 – étude de circulation
- Annexe 6 - Matrices de transport

## Pièce 6 : Evaluation simplifiée des incidences du projet sur les sites Natura 2000

---

## Pièce 7 : Avis de l'autorité environnementale

---

## Pièce 8 : Éléments complémentaires en réponse à l'avis de l'autorité environnementale

---

1. Éléments complémentaires et descriptif des revêtements, plantations et choix d'essences, éclairage et mobilier urbain
2. Le plan des aménagements paysagers
3. Le plan du mobilier et éclairage
4. Le plan des revêtements
5. Le résumé non technique modifié après avis de l'autorité environnementale.